

La France, déçue par le «Small Business Act» européen, compte l'améliorer

Marie Visot
26/06/2008 | Mise à jour : 09:15 |

Bruxelles propose un nouveau statut : la société privée européenne.

Les PME, qui jouent «un rôle primordial pour le développement futur» d'une croissance durable et de l'emploi, mais sont souvent confrontées à d'«énormes obstacles bureaucratiques, méritent d'être mieux soutenues». Le discours, habituellement tenu par les responsables français, vient cette fois de la Commission européenne. Cette dernière a présenté, hier à Bruxelles, un Small Business Act (SBA) à l'étrangère un plan de soutien aux petites entreprises à l'image de ce qui se fait aux États-Unis, au Canada ou encore au Japon pour les 23 millions de PME (moins de 250 salariés) que compte le Vieux Continent. «Il est temps d'ancrer, une fois pour toutes, les besoins des PME au cœur des politiques de l'Union», a déclaré Günter Verheugen, vice-président de la Commission européenne, chargé des entreprises.

Sa proposition phare : un nouveau statut qui permettra la création d'une société privée européenne (SPE). Elle fonctionnera selon les mêmes principes «dans tous les États membres» et permettra aux PME d'exercer leurs activités dans toute l'Union européenne. La contribution des actionnaires serait limitée à leur apport. Les entrepreneurs réaliseront des économies «en temps et en argent dans les domaines du conseil juridique, de la gestion et de l'administration», fait ainsi valoir Bruxelles, qui prévoit «d'en faire des gagnants à l'international».

En termes de financement, la Commission étend et facilite l'attribution d'aides aux entreprises. Une modification de la directive sur les retards de paiement en 2009, «afin de garantir que les PME soient payées dans le délai prévu de trente jours», est également envisagée. Enfin, une nouvelle proposition relative à la TVA offrira aux États membres «la possibilité d'appliquer des taux de TVA réduits sur les services fournis localement, y compris les services à forte intensité de main-d'œuvre, qui sont principalement proposés par des PME». Les États devront en outre s'engager à «réduire la charge administrative de 25 % d'ici 2012».

«Aller encore plus loin»

Côté français dont le lobbying a été actif auprès des commissaires, l'heure est pourtant à la déception. On le reconnaît à demi-mot dans les rangs du gouvernement. Hervé Novelli, secrétaire d'État au Commerce et aux PME,

accueille «avec intérêt» les propositions de la Commission, mais souhaite que «la présidence française de l'Union européenne permette aux États membres d'aller encore plus loin». Bref, les grandes ambitions françaises en la matière notamment la possibilité de réserver des appels d'offres publics aux PME n'ont pas trouvé échos dans les propositions formulées par Bruxelles...

Un avis partagé du côté des entreprises. Pour l'APCM (artisans), les propositions de la Commission ont le mérite de «renforcer le principe "Pensez aux petits d'abord"» et de «valoriser la figure de l'entrepreneur». Mais les chambres de métiers regrettent qu'elles n'aient «pas de valeur juridique contraignante» et demandent à chaque institution européenne de «s'engager à rendre irréversible les principes et les mesures du SBA». La CGPME est du même avis. Le Comité Richelieu (PME innovantes) déplore «vivement» que le projet de la Commission européenne fasse «l'impasse sur une priorité absolue : créer les conditions d'un marché européen ouvert aux nouvelles idées proposées par de nouvelles entreprises». L'association plaide notamment pour que les acheteurs publics puissent réserver une part de leur marché aux PME innovantes, y compris ceux dont le montant est supérieur à 133 000 euros.

LIRE AUSSI

» [Découvrez la nouvelle rubrique du «figaro.fr» pour les entrepreneurs](#)



LE FIGARO · *fr*